

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 19 août 2024** à compter de **20 h 01**.

À laquelle sont présents :

Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'une employée salariée étudiante - Délégation au directeur général - Dépôt
- 2.2 Brigadières scolaires - Année 2024-2025 - Autorisation d'engagement

3. SERVICE DE L'URBANISME

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de juillet 2024 - Dépôt
- 4.2 Affectation de surplus pour divers projets en immobilisations comme prévu au programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
- 4.3 Contrat numéro AO-07-2019 - Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables - Autorisation de paiement (indexation du prix du carburant pour les années 2023 et 2024)

4.4 Appel d'offres numéro AO-09-2024 - Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 avec option de prolongation pour 2027-2028 et 2028-2029

4.5 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V731-2024-00 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Vente pour défaut de paiement des taxes – Autorisation

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Demande au MTMD - Interdiction de stationnement sur la route 209 entre la rue Brosseau et la montée Saint-Antoine

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération) - Adoption

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2024-08-211

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte de l'ajout du sujet suivant au point 13.1, intitulé: *Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération) - Adoption.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-08-212

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2024-08-213

2.1 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE SALARIÉE ÉTUDIANTE - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaires, auxiliaires et étudiants au directeur général.

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'une employée salariée étudiante daté du 1^{er} août 2024, couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2024.

2024-08-214

2.2 BRIGADIÈRES SCOLAIRES - ANNÉE 2024-2025 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu, pour la Ville de Saint-Rémi, de renouveler l'engagement du personnel pour combler des postes de brigadières scolaires pour l'année 2024-2025;

ATTENDU que chacune des brigadières scolaires aura à travailler 17 heures et 55 minutes par semaine au taux horaire de 24,14 \$ à compter du 28 août 2024;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement, à compter du 28 août 2024, de mesdames Hélène Lazure, Maria Agostino et Diane Bourget, à titre de brigadières scolaires;

Les membres du conseil municipal prennent acte du départ à la retraite de madame Yolande Cailhier, brigadière, et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE L'URBANISME

4 SERVICE DES FINANCES

2024-08-215

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE JUILLET 2024 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de juillet 2024 des comptes à payer au montant de 427 533,44 \$ et des chèques à ratifier au montant de 902 525,83 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2024-08-216

4.2 AFFECTATION DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS COMME PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2023 un programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU que les sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'affectation des divers surplus pour le financement des projets suivants :

Numéro projet	Année du projet	Description	Surplus utilisé	Montant
20-21	2020	Décontamination - 909, rue Notre-Dame	Surplus non affecté	28 000,00 \$
23-32	2023	Construction d'un entrepôt au garage - Ingénierie	Surplus non affecté	4 570,83 \$
24-08	2024	Remorques - Travaux publics	Surplus non affecté	19 042,55 \$
24-17	2024	Nouveau panneau électrique - Centre communautaire	Surplus non affecté	1 961,12 \$
24-24	2024	Revêtement - Puits numéro 11	Surplus non affecté	5 918,76 \$
24-27	2024	Toiture de l'entrée de la caserne	Surplus non affecté	10 793,33 \$
		Total des affectations des différents surplus		70 286,59 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-217

4.3 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2019 - ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIERS, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES - AUTORISATION DE PAIEMENT (INDEXATION DU PRIX DU CARBURANT POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024)

ATTENDU que la Ville, par sa résolution numéro 19-07-0200, octroyait le contrat numéro AO-07-2019 pour des services d'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, avec option de prolongation pour 2022-2023 et 2023-2024, à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), pour un montant de 2 673 583,98 \$, taxes en sus, sur trois (3) ans;

ATTENDU qu'aux termes des résolutions numéro 22-03-0066 et 2023-11-317, la Ville de Saint-Rémi se prévalait des deux périodes additionnelles, soit pour 2022-2023 et 2023-2024, pour un montant total de 1 912 675,28 \$, taxes en sus; portant la valeur du contrat à 4 627 345,31 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'un ajustement du montant global du contrat peut être effectué annuellement par la Ville selon la variation du prix du carburant diesel;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement de 75 930,02 \$, taxes en sus, à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), représentant le montant pour l'ajustement du prix du carburant relatif à l'année 2023-2024, à condition que toutes les requêtes en cours soient résolues, comme prévu dans les documents de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-218

4.4 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-09-2024 - ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIERS, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI POUR LES SAISONS HIVERNALES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027 AVEC OPTION DE PROLONGATION POUR 2027-2028 ET 2028-2029

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-09-2024 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 avec option de prolongation pour 2027-2028 et 2028-2029;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée, laquelle se lit comme suit (montant total pour les 5 années) :

Soumissionnaire	Montant soumissionné (incluant l'option de prolongation, taxes en sus)
Eurovia Québec Construction Inc.	6 772 382,74 \$ (Corrigé)

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat numéro AO-09-2024 à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc., étant le seul soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-09-2024 à l'entreprise Eurovia Québec Inc., au montant de 3 929 268,66 \$, taxes en sus, pour l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, étant le seul soumissionnaire conforme, se détaillant comme suit :

Saison	Coût
2024-2025	1 274 510,79 \$
2025-2026	1 309 334,21 \$
2026-2027	1 345 423,66 \$
Coût total (taxes en sus)	3 929 268,66 \$

que la Ville pourra se prévaloir, 30 jours avant l'expiration du contrat, d'une ou deux années optionnelles, soit pour les saisons hivernales 2027-2028, au montant de 1 395 584,06 \$, taxes en sus, et 2028-2029, au montant de 1 447 530,02 \$, taxes en sus;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-219

**4.5 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V731-2024-00
FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V731-2024-00 fixant le paiement d'un droit supplétoire au droit de mutation;
- dépose le projet du règlement numéro V731-2024-00 intitulé : règlement numéro V731-2024-00 fixant le paiement d'un droit supplétoire au droit de mutation.

5 SERVICE DU GREFFE

2024-08-220

5.1 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – AUTORISATION

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Saint-Rémi sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

qu'il soit ordonné au greffier de vendre à l'enchère publique l'immeuble sur lequel les taxes imposées demeurent impayées et que cette vente ait lieu le 16 octobre 2024, à 10 h, à la salle Neptune du centre communautaire de Saint-Rémi, située au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi, J0L 2L0;

que conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière ou l'assistant-trésorier soit autorisé à enchérir et acquérir l'immeuble ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-221

10.1 DEMANDE AU MTMD - INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE 209 ENTRE LA RUE BROSSÉAU ET LA MONTÉE SAINT-ANTOINE

ATTENDU que, afin de diminuer les risques d'accident sur le rang Notre-Dame (route 209), il y a lieu de déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le but d'interdire le stationnement de véhicules routiers sur ledit rang entre la rue Brosseau et la montée Saint-Antoine, et ce, des deux côtés de la route;

ATTENDU que des plaintes ont été reçues de la part de résidents concernant la sécurité routière sur le rang Notre-Dame (route 209) en raison des véhicules stationnés, créant ainsi des situations potentiellement dangereuses;

ATTENDU que le MTMD a la responsabilité de garantir la sécurité des usagers de la route et que la mise en place de mesures préventives, telles que l'interdiction de stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adresser une demande aux représentants du MTMD afin que ce dernier procède à l'ajout de panneaux interdisant le stationnement de véhicules routiers sur le rang Notre-Dame (route 209) entre la rue Brosseau et la montée Saint-Antoine, et ce, des deux côtés de la route;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2024-08-222

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 30 juillet 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville de Saint-Rémi que son règlement numéro V728-2024-00, par lequel le conseil municipal décrète un emprunt de 7 726 000 \$ pour l'exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16, a été approuvé conformément à la loi;
- Courriel en date du 15 août 2024 du ministère des Transports et de la Mobilité durable, accompagné de l'entente signée numéro 202449, confirme la collaboration entre la Ville de Saint-Rémi et le ministère pour l'implantation d'une bande végétale destinée à finaliser le brise-vent sur l'emprise ferroviaire abandonnée appartenant à la Ville, le long de la route 221, avec une participation financière du ministère estimée à 132 000 \$.

13 AFFAIRES NOUVELLES

2024-08-223

13.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2^E GÉNÉRATION) - ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) stipule que les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* : *Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre [...].*

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.

ATTENDU que le plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Rémi a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Rémi adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse annonce que les inscriptions pour la session d'automne de la programmation des loisirs ont débuté aujourd'hui. Elle rappelle également qu'il sera possible de participer gratuitement aux cours offerts, lors des séances d'essai prévues les 3, 4 et 5 septembre;

Elle invite chaleureusement les citoyens à assister à la 8^e et dernière soirée musicale sous les étoiles, qui se tiendra le 22 août et mettra en vedette le groupe Discothèque;

Madame Gagnon-Breton informe également que les prochaines ventes de garage à Saint-Rémi se dérouleront du 6 au 8 septembre;

En conclusion, la mairesse informe les citoyens qu'une activité sur le système solaire se tiendra à la bibliothèque le samedi 14 septembre, avec deux séances, à 13 h 30 et 14 h 45, nécessitant une inscription préalable.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2024-08-224

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 août 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 août 2024.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière